

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
NIORT
2 rue du Palais
BP 523
79022 NIORT CEDEX

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant ** SOCIETE ANONYME
* TERRES DE SEVRE
*
*
** 79230 BRULAIN

Réf : 86870
RCS : 337848378

Pièces déposées le 19/01/1994 Numéro : 940163

- pv d assemblée du 17/12/1993 : CHANGEMENT ADMINISTRATEUR
- pv conseil administration du: 16/11/1993

--- Cout du dépôt : 80.56 Francs.
Dont T.V.A. : 7.77 Francs.

Cia : 2406

0/ Le Greffier,
(3845)

Dépot Effectué Par ** SOCIETE ANONYME
* TERRES DE SEVRE
*
*
** 79230 BRULAIN

TERRES DE SEVRE
Brûlain
79230 PRAHECQ

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize
Le Vendredi 17 Décembre
A 14 Heures,

Les actionnaires de la S.A. TERRES DE SEVRE, société anonyme au capital de 2.200.000 Frs dont le siège est à BRULAIN 79230 PRAHECQ se sont réunis en assemblée générale ordinaire à NIORT, salle de réunion, 52, Rue Pied de fond, sur la convocation qui leur a été faite par le conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à chacun d'eux le 29 Novembre 1993.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par sept actionnaires présents. Monsieur RICHARD Claude étant absent et excusé.

Assistaient, également, à la séance, Monsieur BEHAL, le Cabinet MALEVAUT-NAUD représenté par Monsieur NAUD Jean Claude.

Monsieur BONNEAU Jean Jacques, Président Directeur Général, préside la séance en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Monsieur BEHAL et Madame BIDAULT, acceptant ces fonctions, sont nommés scrutateurs et Monsieur SOURISSEAU est nommé secrétaire par le Président et les scrutateurs.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus du quart des actions ayant le droit de vote qu'en conséquence l'assemblée réunit le quorum requis pour délibérer en assemblée générale ordinaire.

Il rappelle ensuite que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société pendant l'exercice social clos le 30 Juin 1993 et rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 Juillet 1966,
- Approbation desdits comptes, bilan, annexe et conventions,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Questions diverses.

Puis il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1°) copie de la lettre de convocation adressée à tous les actionnaires,
- 2°) la feuille de présence de l'assemblée et la liste des actionnaires,
- 3°) l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 30 Juin 1993,
- 4°) le rapport de gestion du conseil d'administration,
- 5°) le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes,
- 6°) le texte des résolutions qui seront proposées à l'assemblée.

Le Président de séance rappelle ensuite que l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, l'annexe, le rapport de gestion du conseil d'administration, le rapport général et le rapport spécial du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le projet des résolutions ainsi que tous les autres documents et renseignements mentionnés aux articles 168 de la loi du 24 Juillet 1966 et 135 du décret du 23 Mars 1967 ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social à compter de la convocation de l'assemblée.

Les actionnaires lui en donnent acte.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion du conseil d'administration.

Puis il est passé à la lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Ces lectures terminées, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il est alors passé au vote des résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et celle du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 Juin 1993 tels qu'ils lui ont été présentés et les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans le rapport de gestion.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus de gestion aux administrateurs pour l'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter ainsi que suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 99.023 Frs.

- Report à nouveau 99.023 Frs

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Rémi BARADEAU, 29, rue des seillon 79110 CHEF BOUTONNE, comme nouvel administrateur, pour une durée de 6 années.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les conventions de ce rapport. Chacune des dites conventions soumises à un vote distinct auquel n'a pas pris part le ou les administrateurs intéressés a été approuvée à l'unanimité des autres actionnaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, conformément à l'article 20 des statuts, fixe à la somme de 50.000 Frs pour l'exercice clos le 30 Juin 1994, le montant des jetons de présence que pourra s'allouer éventuellement le conseil d'administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 Heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
J.J. BONNEAU

Les scrutateurs
P. BEHAL
M. BIDAULT

Le secrétaire
P. SOURISSEAU



TERRES DE SEVRE
BRULAIN
79230 PRAHECQ

REUNION DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 NOVEMBRE 1993

L'an mil neuf cent quatre vingt treize
Le mardi 16 Novembre
A 15 heures 30

Les membres du conseil d'administration de TERRES DE SEVRE se sont réunis sur convocation de leur P.D.G. Monsieur BONNEAU, salle de réunion, 52, Rue Pied de fond à NIORT.

Etaient présents :

Mme BIDAULT Monique
MM. BONNEAU Jean Jacques
CAILLE Joël
GRUGET Jean Claude
POMMIER Jean Marie
RICHARD Claude
SOURISSEAU Pierre

Assistaient également à la séance :

MM. BEHAL Philippe
NAUD Jean Claude, commissaire aux comptes
BARADEAU Rémi
CHAPACOU, représentant du Cabinet RENAUD.

Monsieur SOURISSEAU est désigné comme secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 28 Septembre 1993, après lecture, est adopté à l'unanimité.

I - FONCTIONNEMENT DE LA SOCIETE

1 - Activité collecte

Monsieur BEHAL donne, en détail, par produit, la collecte arrêtée au 30 Octobre 1993. Des commentaires sont faits. Avec les prévisions, la collecte totale sera en diminution de 25,80 %, par rapport à celle de l'exercice précédent.

2 - Chiffre d'affaires approvisionnement

Le chiffre d'affaires cumulé, à fin Octobre 1993, traduit une augmentation de 17,10 % avec un montant de 1.706 KF contre 1.457 KF pour la même période de l'année précédente.

Les évolutions sont commentées par famille de produits.

Un point est fait, à cette occasion, sur l'activité "triage à façon".

3 - Frais généraux

L'évolution, poste par poste, des frais généraux au 31 Octobre 1993, est commentée ainsi que les charges prévisionnelles de l'exercice.

II - EXAMEN DES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 30 JUIN 1993

Le conseil procède à l'examen des comptes annuels de l'exercice social clos le 30 Juin 1993 sur la base de l'inventaire établi à cette date.

Conformément à la loi, le commissaire aux comptes sera appelé à certifier la régularité et la sincérité de ces documents.

Les résultats de l'exercice traduisent un bénéfice de 99.023 Frs.

- après dotation aux amortissements et aux provisions pour 496.876 Frs.

Le conseil examine, ensuite, l'affectation des résultats et après discussion, et échange de vues, il décide de proposer à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires, l'affectation suivante :

- report à nouveau : 99.023 Frs

Monsieur BONNEAU fait un certain nombre de commentaires sur ce résultat.

III - PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Comme conséquence de ce qui précède, le conseil, sur la proposition de son président, décide de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire pour le Vendredi 17 Décembre 1993 à 14 heures, au 52, Rue Pied de fond à NIORT, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 30 Juin 1993 et rapport du commissaire aux comptes sur les comptes, le bilan et l'annexe de cet exercice et sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 Juillet 1966.

- Approbation desdits comptes, bilan, annexe et conventions.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation des résultats.
- Nomination d'un nouvel administrateur.
- Questions diverses.

IV - PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL ET RESOLUTIONS

Le conseil arrête les termes du rapport qu'il présentera à l'assemblée générale ordinaire ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et celle du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 Juin 1993 tels qu'ils lui ont été présentés et les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans le rapport de gestion.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus de gestion aux administrateurs pour l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter ainsi que suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 99.023 Frs.

- Report à nouveau 99.023 Frs

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Rémi BARADEAU, 29, rue des seillon 79110 CHEF BOUTONNE, comme nouvel administrateur, pour une durée de 6 années.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les conventions de ce rapport. Chacune des dites conventions soumises à un vote distinct auquel n'a pas pris part le ou les administrateurs intéressés a été approuvée à l'unanimité des autres actionnaires.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, conformément à l'article 20 des statuts, fixe à la somme de 50.000 Frs pour l'exercice clos le 30 Juin 1994, le montant des jetons de présence que pourra s'allouer éventuellement le conseil d'administration.

V - QUESTIONS DIVERSES1 - Cession d'action

Monsieur BONNEAU expose au conseil que par une demande en date du 9 Novembre 1993, Monsieur SOURISSEAU Pierre a soumis à l'agrément la cession d'une action au profit de Monsieur BARADEAU Rémi. Il rappelle que par application de l'article 12 des statuts, le conseil doit statuer sur l'agrément sollicité dans les trois mois.

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, d'agréer la cession projetée.

Plus rien étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 Heures.

Le P.D.G.
J.J. BONNEAU

Le secrétaire de séance
P. SOURISSEAU